



2026

PRIX NATIONAUX DES ENTRAÎNEURS AUTOCHTONES

PRIX NATIONAUX QUI RECONNAISSENT L'EXCELLENCE
DES AUTOCHTONES DANS LE SPORT

Présentés par





SURVOL DES PRIX NATIONAUX

Chaque année, le Cercle sportif autochtone décerne les Prix nationaux qui reconnaissent l'excellence des Autochtones dans le sport à un entraîneur et à une entraîneuse autochtones ayant fait preuve d'une intégrité exemplaire dans leur approche de l'entraînement.

Pour l'édition 2026, le Cercle sportif autochtone recueillera toutes les candidatures et un comité national sélectionnera les récipiendaires des catégories masculine et féminine. Les deux récipiendaires nationaux recevront leur prix lors du gala national du sport autochtone qui aura lieu le **24 octobre 2026** à **Ottawa, en Ontario**.

PRINCIPES

Le Cercle sportif autochtone s'engage à soutenir le sport qui favorise la croissance globale de la personne. Les Prix nationaux des entraîneurs autochtones incarnent la réalisation de cette philosophie. Ces prix permettent de reconnaître non seulement les réalisations des lauréats à titre d'entraîneurs et de modèles, mais aussi leur respect des principes de l'esprit sportif et de l'équité dans le sport. Ces prix récompensent aussi leur engagement en faveur d'un mode de vie équilibré et propice au développement physique, mental, culturel et spirituel.

ADMISSIBILITÉ

Ces prix soulignent les réalisations d'un entraîneur au cours d'une année donnée (**31 mai 2025 au 31 mai 2026**).

Les candidats doivent satisfaire aux critères suivants pour être admissibles :

- être d'origine autochtone (Premières Nations, Inuits ou Métis);
- **avoir été actifs dans leur discipline sportive pendant la période de leur mise en candidature (31 mai 2025 au 31 mai 2026);**
- faire preuve d'un esprit sportif, d'équité et d'éthique dans le sport;
- remplir un formulaire de mise en candidature et le présenter au Cercle sportif autochtone d'ici le 10 juillet 2026.

MISES EN CANDIDATURE

La période de mise en candidature s'étend du **2 juin au 10 juillet 2026**. Les formulaires de candidature et les documents à l'appui doivent être reçus d'ici le **10 juillet 2026**. Les candidatures peuvent être présentées par le candidat ou une tierce personne.





Renseignements à fournir dans la mise en candidature

- Nom, âge, genre (homme ou femme), adresse, numéro de téléphone, le ou les sports faisant l'objet de la candidature, et nombre d'années d'activité comme entraîneur
- Niveau de compétition atteint comme entraîneur (communautaire, régional, provincial, national ou international)
- Quatre ou cinq photos haute résolution du candidat en séance d'entraînement de ses athlètes, et une photo du visage

Les mises en candidature doivent inclure des documents détaillés décrivant la façon dont les candidats manifestent les qualités suivantes.

- • Démontre un engagement personnel envers son développement comme entraîneur
 - Décrire la formation ou le développement professionnel que le candidat a suivi et préciser les améliorations qui en ont découlé
- • Projette une image positive dans son rôle d'entraîneur autochtone
 - Fournir des exemples ou des témoignages des principes d'esprit sportif et d'équité manifestés, en particulier en lien avec le sport, les officiels et les adversaires
 - Fournir des témoignages écrits par des directeurs de programmes, des parents, des athlètes ou des membres de la communauté autochtone au sujet de l'image positive que projette le candidat
- Démontre un engagement envers un mode de vie équilibré sur le plan physique, mental, culturel et spirituel
 - Fournir au maximum deux témoignages de la part de directeurs de programmes, de parents, d'athlètes et de membres de la communauté
- Concrétise des réussites personnelles
 - Dresser la liste des prix reçus ou des niveaux de réussite atteints comme entraîneur, et fournir des preuves de ces réussites (p. ex. niveau le plus élevé d'une compétition aux meilleurs classements et résultats, titre d'entraîneur le plus utile, etc.)



CRITÈRES DE SÉLECTION DES PRIX

Les critères de sélection se fondent sur les éléments suivants :

- le plus haut niveau de compétition auquel l'entraîneur a participé;
- le classement et les résultats de l'entraîneur;
- ses autres réalisations (p. ex. entraîneur de l'année);
- son engagement envers son développement professionnel;
- le modèle positif qu'il constitue dans le sport et la communauté autochtone;
- l'esprit sportif et l'équité dans le sport dont a fait preuve l'entraîneur;
- son équilibre global (physique, mental, émotionnel, culturel et spirituel).

PRIX

Un comité national sélectionnera un athlète masculin et une athlète féminine, qui recevront un prix national.

Les récipiendaires recevront leur prix lors du gala national du sport autochtone 2026 animé par le Cercle sportif autochtone qui aura lieu le 24 octobre 2026.

Les deux récipiendaires nationaux recevront les prix suivants :

- le voyage et l'hébergement pour le récipiendaire et un invité pour assister au gala de remise des prix;
- un prix national des entraîneurs autochtones personnalisé;
- une bourse de 1 500 \$ pour soutenir le développement professionnel des entraîneurs

DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Les formulaires de mises en candidature doivent être présentés au Cercle sportif autochtone avant la **date limite de présentation des candidatures du 10 juillet 2026**.

Les mises en candidature peuvent être envoyées par courriel ou en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse.

surveymonkey.com/r/QZ6GLRH